

## PARTICIPEZ À LA 2<sup>E</sup> FÊTE DU LAIT BIO

En 2021, Bio Nouvelle-Aquitaine a rejoint pour la 1<sup>ère</sup> fois la Fête du Lait Bio, évènement national créé en 2005 par la FRAB Bretagne, pour mettre en avant les filières laitières bio et locales en France au travers de petits déjeuners bio. Pour 2022, la Fête du lait bio se tiendra le dimanche 12 juin. Nous sommes à la recherche d'une dizaine de fermes bio qui souhaitent organiser un petit déjeuner bio.

Si vous êtes intéressé, contacter votre GAB ou  
 Cécile GRAVIER • T 06 46 65 26 62  
[c.gravier33@bionouvelleaquitaine.com](mailto:c.gravier33@bionouvelleaquitaine.com)

## LES FICHES RÈGLEMENTATION BIO 2022 VONT PARAÎTRE !

Le règlement européen évolue mais son architecture induit une longue période de réalisation des fiches de synthèse. En effet, si le texte-cadre a été promulgué il y a plus de 3 ans, les textes d'application continuent de paraître au compte-gouttes... Néanmoins, le travail de synthèse réglementaire, entrepris conjointement par les réseaux Bio Nouvelle-Aquitaine et Chambres d'agriculture néo-aquitaines, touche à sa fin. Avec la parution du guide de lecture fin 2021, nous pourrions actualiser les fiches et les diffuser auprès des agriculteurs bio et des porteurs de projet.

Vous trouverez sur notre site :

-  Le calendrier de nos actions collectives au cours desquelles la réglementation est aussi évoquée [www.bionouvelleaquitaine.com/agenda-rencontre/](http://www.bionouvelleaquitaine.com/agenda-rencontre/)
-  Les notes d'information précédentes sur la réglementation bio [www.bionouvelleaquitaine.com/reglementation-bio/](http://www.bionouvelleaquitaine.com/reglementation-bio/)

## LA RÉALITÉ D'HVE

Alors que la nouvelle PAC devrait être une opportunité à plusieurs milliards d'euros de réorienter les soutiens agricoles pour les aligner selon les objectifs de protection de l'environnement, du climat, de la biodiversité, de l'eau... le Gouvernement fait de HVE (Haute Valeur Environnementale) un critère d'éligibilité à l'éco-régime au même titre que l'AB ... Alors même que HVE est vivement critiquée par de nombreuses études sur ses bénéfices environnementaux. Paradoxalement, Bio Nouvelle-Aquitaine revendique que HVE n'est que greenwashing. L'Office Français de la Biodiversité, établissement public, estime d'ailleurs « que cette certification ne devrait pouvoir être prise en compte dans le cadre des politiques publiques environnementales, ou en tant qu'argument de commercialisation sans tromperie du consommateur qu'à la condition d'une révision profonde d'éligibilité ». C'est pourquoi Bio Nouvelle-Aquitaine soutient les initiatives qui alertent sur une communication trompeuse de HVE.

-  [www.bionouvelleaquitaine.com/actualites-bio/pour-une-reelle-transformation-agroecologique-pas-de-temps-et-dargent-public-a-perdre/](http://www.bionouvelleaquitaine.com/actualites-bio/pour-une-reelle-transformation-agroecologique-pas-de-temps-et-dargent-public-a-perdre/)



## PAC 2023-2027 : LA MESSE EST QUASIMENT DITE !

Cette future PAC est encore loin des attentes des producteurs bio malgré la forte mobilisation du réseau FNAB, les FRAB et les GAB pour défendre le développement de la bio en 2021. Mais le compte n'y est toujours pas ! Il nous reste quelques maigres espoirs de voir une révision de ce PSN (Plan Stratégique National) par la Commission Européenne. Au-delà du combat sur le relèvement du Crédit d'impôt (voir plus ci-contre), la FNAB continue son lobbying syndical avec les ONG partenaires sur la révision du PSN et la défense de l'éco-régime.

En Région, Bio Nouvelle-Aquitaine et son réseau des GAB ne ménagent pas leurs efforts pour la défense de la Bio. Avec nos partenaires du réseau des agricultures durables, nous avons fait de véritables propositions pour la déclinaison régionale du PSN. La Région Nouvelle-Aquitaine a donc pris un engagement politique fort sur l'Installation et la Transmission en agriculture avec la mise en place d'une DGIT (Dotation Globale à l'Installation et à la Transmission) avec seulement 2 modulations : 1 bio et 1 hors cadre familial que nous appelons de nos vœux (aucune valorisation de la labellisation HVE ne sera possible). De plus, pour le volet reprise, elle a aussi décidé de supprimer le critère d'âge qui ne sera plus réservé exclusivement aux moins de 40 ans. Les Nouveaux Installés (NI) pourront donc avoir un soutien financier. C'est aussi une demande que nous avons portée.

Pour finir, nous travaillons actuellement avec les services de la Région sur la problématique des mesures forfaitaires qui seront ouvertes dans la future PAC afin de bien faire entendre la voix des bio.

### POUR ADHÉRER À AGROBIO DEUX-SÈVRES :

Vous devez remplir le formulaire au verso et régler votre cotisation

- Chèque (à l'ordre d'Agrobio Deux-Sèvres) à retourner avec le bulletin d'adhésion à AGROBIO DEUX-SÈVRES, 20, rue de l'Anjou 79130 SECONDIGNY

- Virement. Coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 1170 6000 2156 0124 7724 028

Les informations recueillies dans ce bulletin sont nécessaires à l'enregistrement de l'adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique, seront utilisées à des fins statistiques et pour envoyer des informations du réseau Bio Nouvelle-Aquitaine. En remplissant ce bulletin vous donnez votre accord pour le traitement et l'utilisation de vos données dans ces conditions. Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à vos informations en nous contactant.

J'accepte de recevoir des messages par SMS (agenda, rappel d'inscription aux formations,...) Possibilité de se désinscrire à tout moment.

## PROLONGATION DU CRÉDIT D'IMPÔT JUSQU'EN 2025



L'Assemblée Nationale a adopté 2 amendements au Projet de Loi de Finances pour 2022 pour prolonger et augmenter le crédit d'impôt pour l'agriculture biologique ce 12 novembre. Ils prorogent le crédit d'impôt jusqu'en 2025 et portent son montant de 3 500 à 4 500 €, par an et par bénéficiaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Par un travail de terrain important, la FNAB a inspiré ces amendements et l'ensemble du réseau bio s'est mobilisé ces dernières semaines auprès des parlementaires pour défendre son relèvement à 5 000 €. En attente donc de la validation définitive par le Parlement !

« Avec la disparition de l'aide au maintien décidée par le Gouvernement pour la prochaine politique agricole commune, le crédit d'impôt est le dernier outil financier qui permet de reconnaître la valeur environnementale, sanitaire et sociale de la bio. Le Gouvernement nous envoie le premier voyant vert depuis des mois », se félicite Philippe Camburet, président de la Fnab.

## ACTUALISATION DES FICHES RÈGLEMENTATION

Depuis 2014, la FNAB met à disposition de son réseau et de ses partenaires des fiches pédagogiques rendant la réglementation bio accessible à toutes et tous.

-  Tout sur : [www.produirebio.fr](http://www.produirebio.fr)

Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen, ces fiches ont été révisées et adaptées aux nouvelles exigences. La FNAB propose une approche claire et pédagogique des textes au travers des fiches thématiques téléchargeables.

-  Elles sont à retrouver [ICI](#)



## LABEL FNAB

La certification à la ferme en circuits courts bientôt possible dès 2022 !



Le 14 octobre 2020 la FNAB organisait une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) sur le déploiement du label BFE (Bio Français Equitable). L'AGE avait alors validé sa généralisation à la condition que ce label devienne accessible aux producteurs en circuits courts. Ainsi, le label FNAB a 2 branches : une branche équitable (BFE) qui ne concerne que les filières longues (groupement de producteurs - transformateurs - distributeurs) et une branche « Label Fnab », hors commerce équitable, pour certifier directement des fermes bio en circuits courts qui sera doté d'un logo propre (en cours de dépôt à l'INPI). Sa déclinaison régionale sera possible comme par exemple « Label FNAB Nouvelle-Aquitaine ». Cette labellisation est, pour l'instant, composée de 2 briques : une brique sociale (juste rémunération du producteur par la méthode des prix de revient entre autres) et une brique biodiversité dès 2022. Les 1ères labellisations des fermes devraient intervenir à partir du 2nd semestre 2022. Par la suite, de nouvelles briques s'ajouteront (gestion de l'eau, fertilisation...).

Envie d'en savoir plus ? Rapprochez-vous de votre GAB pour être orientés au mieux.



## AGRIBIOLIEN : LE RÉFLEXE POUR VOS PETITES ANNONCES BIO

La plateforme a été créée par la FNAB pour favoriser les échanges entre producteurs bio. Elle rassemble une large gamme d'annonces bio : fourrages, grains, services, matériels... Un système de filtres permet de cibler les recherches par catégories, de localiser les résultats sur une carte et d'entrer en relation directement avec l'annonceur. Agribiolien est gratuit et ouvert à tous, mais certaines fonctionnalités sont réservées aux adhérents du réseau FNAB.

-  Créez votre compte sur : [www.agribiolien.fr](http://www.agribiolien.fr)

DÉCEMBRE 2021



• AGROBIO DEUX-SÈVRES •

## DANS CE NUMÉRO

### ACTU BIO EN DEUX-SÈVRES

- EMERGENCE DE GROUPES DE PRODUCTEURS
- À LA RENCONTRE DU BIO !
- ABSENCE
- AGROBIO 79 VOUS A REPRÉSENTÉ

### ACTU BIO EN NOUVELLE-AQUITAINE

- PARTICIPEZ À LA 2E FÊTE DU LAIT BIO
- LES FICHES RÈGLEMENTATION BIO 2022 VONT PARAÎTRE !
- LA RÉALITÉ D'HVE
- PAC 2023-2027 : LA MESSE EST QUASIMENT DITE !

### ACTU BIO EN FRANCE

- PROLONGATION DU CRÉDIT D'IMPÔT JUSQU'EN 2025
- ACTUALISATION FICHES RÈGLEMENTATION
- LABEL FNAB
- AGRIBIOLIEN : LE RÉFLEXE POUR VOS PETITES ANNONCES BIO

## FORMATIONS

« Appliquer le réglementation sanitaire en matière de transformation fermière »

Jeudi 20 et vendredi 21 Janvier 2022 à Melle

-  Lien d'inscription : [www.bionouvelleaquitaine.com/formations/appliquer-la-reglementation-sanitaire-en-matiere-de-transformation-fermiere/?from=calendar](http://www.bionouvelleaquitaine.com/formations/appliquer-la-reglementation-sanitaire-en-matiere-de-transformation-fermiere/?from=calendar)

« Établir et positionner le juste prix de mes produits pour mieux vivre de mon métier »

Lundi 31 janvier et mardi 1er février 2022

Places limitées, pré-réservation et renseignements possibles avant ouverture des inscriptions.

« Défendre sa valeur auprès des clients »

28 Février et 2 Mars 2022

Places limitées, pré-réservation et renseignements possibles avant ouverture des inscriptions.

 Edouard BOUILLAUD • T 06 22 16 20 64  
[e.bouillaud@bionouvelleaquitaine.com](mailto:e.bouillaud@bionouvelleaquitaine.com)

## EMERGENCE DE GROUPES DE PRODUCTEURS



Lors de cette année 2021, nous avons contribué à faire émerger des groupes de producteurs.

Par exemple, sur le secteur du Thouarsais, un groupe céréaliers a été identifié et accompagné au cours de cette année afin de partager leurs expériences, leurs vécus.

## À LA RENCONTRE DU BIO !

Une journée riche en échanges pour le rallye bio organisé sur la Communauté de Communes du Thouarsais le 14 octobre dernier.

Une petite vingtaine de participants se sont succédés lors de cette édition du Rallye bio de territoire. Cette journée a permis aux élus, chargés de mission et à des cuisiniers de découvrir les démarches bio présentes sur le territoire. 5 étapes lors de cette journée permettant d'aller de la fourche à la fourchette : visite de fermes bio, visites d'outils de transformation, repas bio dans un lycée, et dans une AMAP, une journée riche ponctuée par l'intervention des producteurs bio et d'experts sur certains enjeux comme sur la question de la Loi EGALIM avec Cécile Remeau, directrice de MBE ou encore de Marc-Antoine Dehousse, chargé Restauration Collective.

Ainsi, des démarches ont pu être découvertes, valorisées avec l'ambition que les élus présents puissent mener leurs propres réflexions sur ces démarches.



Anthony PLASSAN • T 06 38 20 20 68  
a.plassan79@bionouvelleaquitaine.com

## ABSENCE

Zaida ARNAU part en formation à partir du 29 novembre et durant 6 mois. Pendant cette période vous pourrez contacter :

sur la conversion bio  
Anne BARBIER • T 06 38 20 20 68  
a.barbier79@bionouvelleaquitaine.com

sur les actions d'Agrobio 79, adhésions...

Anthony PLASSAN • T 06 38 20 20 68  
a.plassan79@bionouvelleaquitaine.com

sur les PCAE et aides à l'investissement

Claire VANHEE • T 06 27 93 57 44  
c.vanhee86@bionouvelleaquitaine.com

## AGROBIO 79 VOUS A REPRÉSENTÉ LORS DE :

- 3 rendez-vous avec le Conseil Départemental
- 6 réunions concernant les Projets Alimentaires de Territoire (Agglo 2B, CAN, CCHVS, CD79, Mellois, Thouarsais)
- 2 rencontres avec nos partenaires (DSNE, GODS...)
- 9 comités de pilotage des contrats Re-Sources de Bassin Versant pour les actions 2021 et 2022
- 2 réunions avec les salariés des syndicats d'eau



UN RÉSEAU EN ACTIONS POUR PORTER VOTRE VOIX

National



Région



BIO NOUVELLE-AQUITAINE  
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

Département



AGROBIO DEUX-SÈVRES

## DÉFENSE DES AIDES ET DE L'AGRICULTURE BIO

### DÉFENSE DES AIDES BIO

**DANS LA FUTURE PAC** : par son travail (campagnes *La Bio Pour Tous* puis *La Bio à Poil*) la FNAB a réussi à préserver une enveloppe « Conversion bio » renforcée et l'accès pour l'AB à l'éco-régime de façon automatique. Par contre, le montant et la différenciation avec d'autres labels (HVE) n'ont pas été pris en compte.

**EN RÉGION** : Bio Nouvelle-Aquitaine a relayé les campagnes et pétitions nationales. Nous nous sommes associés et avons contribué aux échanges pour la déclinaison régionale du PSN au sein du CRIT, Corab en particulier. On a défendu la modulation et la mise en place d'une DGIT (Dotation Globale à l'Installation et à la Transmission) avec 2 modulations : 1 bio et 1 hors cadre familial. En matière de reprise, suppression du critère d'âge.

**EN DEUX-SÈVRES** : les administrateurs ont communiqué dans la presse locale pour défendre les aides bio notamment la PAC. Relayer le communiqué de presse de la FNAB au sujet de la PAC et de la mobilisation à Paris.

### PROLONGATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

**AU NATIONAL** : la FNAB a agi pour obtenir les amendements concernant le crédit d'impôt qui doit être renouvelé jusqu'en 2025 avec un plafond augmenté à 4 500 euros.

### DÉFENSE DE LA BIO

**AU NATIONAL, EN RÉGION, EN DEUX-SÈVRES** : face aux diverses attaques, la FNAB a défendu ardemment le modèle agricole et ses débouchés tout en faisant état des démarches et projets en cours.

**EN RÉGION, EN DEUX-SÈVRES** : lors des élections régionales et départementales nous avons interpellé les candidats pour une prise en compte de la bio dans leur programme.

## MOBILISATION POUR UNE BIO PLUS EXIGEANTE

### TRAVAIL DES FEMMES

**AU NATIONAL** : la FNAB se mobilise pour la promotion et l'amélioration du travail des femmes en AB.

### ALIMENTATION DURABLE ET LOCALE

**EN RÉGION** : Bio Nouvelle-Aquitaine a signé le Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine. Cette signature marque l'acte II de la feuille de route pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine.

### LOI EGALIM

**AU NATIONAL** : la FNAB, dans le cadre d'un collectif, a dénoncé un arrêté du Ministère autorisant la volaille industrielle à entrer dans les 50% d'alimentation durable de la restauration collective.

### LA FNAB ACTEUR DE L'AFFAIRE DU SIÈCLE

**AU NATIONAL** : la FNAB a appuyé l'Affaire du Siècle en versant au Tribunal des arguments démontrant l'inaction climatique de l'État, notamment sur les politiques publiques pour la conversion et le maintien des fermes en bio. En février 2021, la justice reconnaît la responsabilité de l'État et le préjudice écologique causé par son inaction.

### MOBILISATION POUR UNE BIO +

**AU NATIONAL** : la FNAB a créé et développé Bio Français Equitable (BFE), label paysan. Le principe de base : des produits bio et locaux cultivés par des agriculteurs rémunérés au juste prix. Aujourd'hui, le label FNAB a 2 branches : une branche équitable (BFE) pour les filières longues et une branche « Label FNAB », hors commerce équitable, pour certifier directement des fermes bio en circuits courts.

**EN RÉGION** : après l'accompagnement de la phase test, Bio Nouvelle-Aquitaine participe activement à la construction du label.

**EN DEUX-SÈVRES** : les équipes de terrain forment les agriculteurs aux techniques bio + : agroforesterie, biodynamie, biodiversité... Le Conseil d'Administration d'Agrobio 79 a clarifié son positionnement au sujet des Bassines via un communiqué de presse en dénonçant les principes actuels.

Un projet de filière blé bio en lien avec BFE est envisagé sur le département.

## 10 RAISONS D'ADHÉRER

- Etre représenté-e dans les instances départementales, régionales, nationales et européennes
- Rejoindre et soutenir le modèle bio et défendre ses valeurs
- Contribuer à l'agriculture de demain
- Echanger entre agriculteur-rices
- Etre conseillé-e techniquement
- Etre accompagné-e dans mon projet de développement d'installation ou de conversion
- Développer mes circuits de vente
- Bénéficier des outils développés par le réseau (Agribiolien, guide bio local, etc.)
- Bénéficier de tarifs préférentiels pour des commandes groupées, des prestations techniques, des outils de com ...
- Rester informé-es (bulletins d'info, guides divers ...)

DES À PRÉSENT, PENSEZ AU RENOUELEMENT DE VOTRE ADHÉSION POUR 2022 ET AINSI SOUTENIR NOS ACTIONS DE DÉFENSE DES AGRICULTEURS BIO

## COMMENT EST UTILISÉE MA COTISATION ?

Sur chaque cotisation perçue, Agrobio Deux-Sèvres reverse une partie :  
> à la FNAB, fédération nationale (45 €)  
> à Bio Nouvelle-Aquitaine, fédération régionale (entre 25 et 45 €)  
> à INTERBIO Nouvelle-Aquitaine (5 €)

Le reste de la cotisation permet à la structure départementale de mener ses actions d'accompagnement et de défense de l'agriculture biologique.



## BULLETIN D'ADHÉSION 2022

NOM .....

PRÉNOM .....

ENTREPRISE .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... COMMUNE .....

TÉLÉPHONE ..... MOBILE .....

E-MAIL .....

SITE INTERNET ET PAGE FACEBOOK .....

EN PLUS :  JE M'ENGAGE À RECONDUIRE MON ADHÉSION L'ANNÉE PROCHAINE. Une facture sera envoyée automatiquement en janvier 2022.

VOUS ÊTES :

AGRICULTEUR

Certifié en bio  En conversion  En conventionnel

Je pratique la vente directe

Je vends mes produits à la restauration collective (cantines, plateforme MBE...)

Type de production : .....

EN INSTALLATION : 60 €

AGRICULTEUR (à titre individuel) : 120 €

PLUSIEURS AGRICULTEURS en société : 180 €

Cette adhésion vous donne accès à tous les services du réseau FRAB

DISTRIBUTEUR / TRANSFORMATEUR : 120 €

Détail : .....

ASSOCIATION ET PARTICULIER : Montant libre, minimum 20 €

DON LIBRE : en plus de mon adhésion, je souhaite donner .....

\* Merci de finir de compléter le coupon au verso